

2022/
Commune d'Épône
Conseil Municipal du 28/09/2022 – Délibération B6 n°22_09_10
1.4 Autres types de contrats

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton de Limay

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ÉPÔNE

SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 28 septembre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Guy MULLER, Maire d'Épône, Conseiller Départemental.

Présents :

M. Guy MULLER, M. Ivica JOVIC, Mme Isabelle MARTIN, Mme Béatrice DI PERNO, Mme Danièle MOTTIN, Mme Nathalie BAUDOUIN, M. Francis RIALLAND, Mme Danièle CLOUARD, M. Philippe LEFEVRE, Mme Marie TAINMONT, M. Thierry ARFI, Mme Véronique LOURDIN, M. Rémi PUISSEGUR-RIPET, M. Didier DIROL, Mme Florence JOUANNEAU, M. Raoul LIMA, Mme Isabelle ROMAIN, M. Emmanuel BOLLE, M. Stéphane TRUFFAUT, M. Navid HUSSAIN-ZAIDI, Mme Nicole DEMAISON, M. Olivier ECHARD, M. Daniel RIPERT, Mme Sofia RAFAÏ.

Absents ayant donné procuration :

M. Pascal DAGORY procuration à Mme Marie TAINMONT,
M. Jacques FASQUEL procuration à Mme Danièle MOTTIN
M. Guillaume DUMONT procuration à M. Ivica JOVIC
Mme Christelle TUBOEUF procuration à Mme Béatrice DI PERNO,
Mme Harmony LE CALLENNEC procuration à Mme Isabelle MARTIN,

Mesdames Danièle MOTTIN et Béatrice DI PERNO sont élues secrétaires de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

22/09/2022

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	29
Présents	24
Votants	29

DATE D'AFFICHAGE :

22/09/2022

**OBJET : ADHÉSION DE LA VILLE D'ÉPÔNE AU DISPOSITIF CARTABLE NUMÉRIQUE ESY
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES YVELINES**

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le dispositif de Seine-et-Yvelines Numérique en partenariat avec le Conseil Départemental des Yvelines et l'Éducation nationale visant à généraliser dans les établissements scolaires des Yvelines le Cartable Numérique,

Considérant que la Ville d'Épône est éligible au dispositif départemental de généralisation des équipements Individuels Mobiles à destination de tous les collégiens et élèves de CM1 et CM2 des écoles publiques élémentaires,

Considérant la volonté de la commune de poursuivre son engagement de développer une politique de numérique scolaire dans l'objectif de répondre aux enjeux du numérique dans le cadre scolaire,

2022/
Commune d'Épône
Conseil Municipal du 28/09/2022 – Délibération B6 n°22_09_10
1.4 Autres types de contrats

Considérant l'avis favorable et unanime émis par la commission Éducation, Jeunesse Associations et Communication, le 14 septembre 2022.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Ivica JOVIC, Adjoint au maire délégué à l'Education Jeunesse, Associations et Communication.

Après en avoir délibéré, à la majorité (28 voix Pour ; 1 Contre : M. Raoul LIMA)

- **ARTICLE 1 : APPROUVE** l'adhésion de la commune au projet ESY en partenariat avec le Conseil départemental des Yvelines et Seine Yvelines Numérique
- **ARTICLE 2 : S'ENGAGE** à déployer le réseau haut débit dans la totalité des écoles élémentaires qui bénéficieront du projet ESY
- **ARTICLE 3 : AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer tout acte en ce sens
- **ARTICLE 4 : CONFIRME** que la délibération sera adressée à : Monsieur le Sous-préfet de Mantes-la-Jolie, notamment les avenants à la convention sans incidence financière.

ÉPÔNE (Yvelines)

Certifié exécutoire le présent acte
Transmis à Monsieur le Sous-préfet
Le 4/11/2022
Et publié/affiché le 3/10/2022



Guy MULLER

Maire d'Épône
Conseiller Départemental
Conseiller communautaire GPS&O

Danièle MOTTIN
Secrétaire de séance

Béatrice DI PERNO
Secrétaire de séance

